



ASYNPRO

ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIÉTAIRES
des cabanes de la Côte Ouest du bassin d'Arcachon

LES VILLAGES C'EST NOTRE HISTOIRE

Actualités janvier 2023

Ils sont entrés au bureau.

Laurette Techoueyres (Canon) et Bertrand Mothes-Massé ne souhaitant pas renouveler leur mandat, (merci pour tout ce que vous nous avez apporté les amis), Françoise Beaumont (Piraillan) et Henri Bougault (L'herbe) ont rejoint le bureau de l'Asynpro.

Votre nouveau bureau

Isabel Madrid : présidente ; Patrick Baggio : trésorier ; Patricia Chabrat : secrétaire ; Sébastien Azam, Lionel Marconi et Bruno Orsini : vice-présidents ; Laurent Ollivier ; François de Bercegol ; Philippe Boudard ; Joel Dupuch ; Yohan Godichaud ; Jean-Marc Barbé ; Bernard Chauve ; Jean-Louis Réveleau ; Françoise Beaumont et Henri Bougault. Président honoraire : Guy Castaignéde.

Un référent Asynpro à votre écoute dans chaque village :

- Le Four : Hubert Ducout
- Les Jacquets : Joël Dupuch
- Le Grand Coin : Stéphanie Laffitte
- Grand Piquey : Bruno Orsini
- Piraillan : Sébastien Azam
- Le Canon : Jean-Louis Réveleau
- L'Herbe : Henri Bougault
- Le Phare et la Douane : Yohan Godichaud

Vos représentants à la commission d'attribution des cabanes

- Isabel Madrid
- Philippe Boudard
- Sébastien Azam
- Laurent Ollivier
 - Un mel : asynpro.im@gmail.com
 - Un tél : 06 20 33 01 02

Une estimation pour vos cabanes.

Estimation maximale par m² selon les dernières mises à l'affichage.

- sans confort ou à restaurer : de 600€ à 750€
- état passable de 750€ à 1 000€
- état satisfaisant + : de 1 000€ (Lucine à l'Herbe) à 1 500€ (Vidal au Canon)

Appel à participation : rédigeons ensemble la Charte du bien vivre de nos villages ostréicoles !

Parce qu'on en parle depuis longtemps et que l'on n'est jamais mieux servi que par soi-même, le bureau de l'Asynpro vous propose de participer à la rédaction de la Charte du bien vivre dans nos villages, version collégiale que nous souhaitons ensuite présenter au Maire.

Une séance de travail est prévue en présentiel et en visio le **samedi 1^{er} avril au matin**.

Merci de vous inscrire par mail à asynpro.im@gmail.com

Soutien au Téléthon.

L'Asynpro poursuit son soutien financier au Téléthon, comme le faisait notre regretté président, Dominique Faivre.

La forêt des sables : une exposition pour célébrer le bicentenaire de la forestation de la presqu'île

La presqu'île n'était à l'origine qu'un immense banc d'Arguin qui s'étendait au gré du vent dans les terres de Buch avec des lettes et des escourres entre les dunes. A l'initiative de Joël Confoulan, une formidable exposition se prépare sous l'égide du Conservatoire patrimonial du Bassin d'Arcachon pour rappeler l'histoire de la forêt et des premiers semis de « l'arbre d'or », 2 siècles après sans oublier la construction de nos premières cabanes sur le Domaine maritime avec l'Asynpro.

A découvrir à la **Halle de Lège du 8 au 24 avril** et de nombreuses animations sur la presqu'île.

... et un concours photo

Petits et grands sont invités à avoir l'œil pour illustrer cette exposition. Portraits, paysages, détails... l'unique contrainte est de candidater pour ce concours, présidé par Clément Viala, avec une, deux ou trois photos en lien avec la forêt.

Pour en savoir plus > photo.foretdessables.fr

Nouvelles AOT et changement de propriétaire !

> **La cabane 115** (village du Ferret) de Pierre Pradère a été attribuée à l'unanimité à son épouse Roberte Pradère.

> **La cabane 19 et le chai 24** (village du Grand coin) de Marie Jeanne Laffitte ont été attribués à l'unanimité à sa fille Stéphanie Laffitte.

> **La cabane 46 et le chai 131** (village du Canon) de Hélène Darnaudguilhem a été attribuée à l'unanimité à sa fille Dominique Debrieu.

> **Chai 113** de Thomas Perucho à l'affichage

AOT fidèle au règlement avec attribution au seul pêcheur ayant racheté une activité professionnelle à temps complet à 17 voix, le batelier P. Anderson ayant bénéficié d'une voix.

Les chais en question lors de la dernière commission d'attribution.

> les chais des ostréiculteurs sont gérés par la DDTM avec une redevance 5 fois moindre que celle des pêcheurs sachant qu'elle se cumule avec celle des parcs

> les chais des pêcheurs sont sous gestion déléguée de la mairie avec un transfert de gestion envisagé. Un représentant des professionnels de la pêche s'étant étonné que l'AOT d'une cabane puisse être liée à celle d'un chai, le Maire propose que des critères soient établis paritairement en lien avec l'élu délégué aux villages, Jean Castaignede (superficie, proximité de l'habitation ou de celle d'un professionnel, accessibilité, besoins etc...)

L'Asynpro y participera bien sûr et défendra ce qui est de l'esprit même de nos villages : la possibilité de conserver un chai à côté de sa cabane, les deux ayant été construits par le même propriétaire.

